

Privilège—M. Alexander

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet de cette question de privilège. Je suis étonné . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Un certain nombre de réunions doivent avoir lieu dans différents endroits du pays. Il m'est impossible d'assister à toutes, même si j'aimerais bien pouvoir le faire. Ce sont des soirées organisées par le gouvernement sous les auspices de son ministère, comme il se doit, dans le but de veiller à ce que les personnes qui, selon toute vraisemblance, pourront se prévaloir des dispositions de la loi . . .

Une voix: . . . soient des libéraux.

M. Roberts: . . . connaissent parfaitement les formalités à remplir. J'ai jugé bon d'inviter les députés de tous les partis à la célébration marquant l'adoption de cette mesure législative extrêmement progressiste. Les députés des partis politiques de la région en cause ont été invités et ils ont pour la plupart accepté. En fait, les collègues du député ont chaleureusement accepté de participer.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) soulève un grief passionnant. Cependant, ni le fond ni la forme de son grief ne constituent une question de privilège. Les deux parties en cause ont fait une intervention à ce sujet; mais, dans la mesure où l'on a invoqué la question de privilège, aux termes du Règlement et des précédents de la Chambre, la discussion doit s'arrêter là.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des propos qu'ont échangés le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien)—je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre—et le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Je m'offusque de l'attitude du ministre qui, après avoir répondu et s'être assis, s'est permis de m'invectiver, insinuant que les raisons que le député de Prince Edward-Hastings avançait pour expliquer l'énorme déficit de notre commerce extérieur étaient en contradiction avec celles que j'avais données au début de la semaine pour justifier qu'on exempte les petites entreprises du contingentement des importations de textiles décidé par le gouvernement.

J'invoque le Règlement pour tirer au clair cette affirmation erronée que le ministre vociférait à notre intention. Or notre parti n'a jamais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député cherche à rectifier certaines irrégularités intervenues dans nos délibérations d'aujourd'hui, je devrai d'abord m'assurer que ces irrégularités figurent au compte rendu avant de lui donner la possibilité d'expliquer la position de son parti ou la sienne à ce sujet. Les

[M. Alexander.]

propos auxquels le député fait allusion ne sont pas encore consignés au compte rendu d'aujourd'hui. S'ils le sont, je serais prêt à l'entendre demain. Il fait actuellement allusion à un échange censé s'être déroulé dans le cadre des délibérations d'aujourd'hui. Je ne puis décider que le rappel au Règlement est justifié. Il faudrait en effet que cet échange soit consigné au compte rendu pour que je puisse donner la parole au député.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, très brièvement, à propos de la question que je m'efforçais d'adresser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures (M. MacEachen).

● (1510)

Je reconnais m'être quelque peu attardé dans mes explications. Quoi qu'il en soit, j'estimais qu'il était essentiel de consigner ces renseignements pertinents au procès-verbal afin que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisse répondre à la question. La question vraiment concernait le bousillage incroyable qu'on reproche à l'ACDI. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, chargé de l'ACDI, puisse répondre à ma question. Est-il au courant du problème et son ministère s'occupera-t-il de cette question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans le cas de la question du député, comme dans le cas d'ailleurs de questions semblables posées par de nombreux autres députés, j'ai décidé qu'il convenait de rechercher les renseignements voulus d'une autre façon. Le député a fourni des renseignements très circonstanciés sur une transaction précise. Je dis souvent aux députés, quand ils posent des questions semblables à celles qui ont été soulevées à deux reprises cet après-midi, qu'il convient de solliciter ces renseignements d'une autre façon. Il serait tout à fait injuste d'autoriser le député à poser la même question une deuxième fois, à moins de ne le faire aussi pour les autres députés.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1977-1978

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978.